COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 décembre 2007 (convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel. M. LABISTE Bernard. M. LAMAISON Serge. M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, DEDIEU Carole, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain M. MAMERE Noël à M. DANE Michel M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

DIRECTION GENERALE Mission Tramway

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 21 décembre 2007

N° 2007/0888

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Centre de maintenance Achard - Machine à laver du tramway - Prolongation de délai - Marché nº06 130 U - Avenant nº1 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché nº06 130 U:

Par délibération n°2006/0009 en date du 20 janvier 2006, le Conseil de Communauté autorisait le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'équipement de l'atelier Achard en machine à laver pour les rames.

A l'issue de la consultation, le marché a été notifié à l'entreprise NEU International Railways SAS le 25 juillet 2006 pour un montant de 269 800 € ht.

Les prestations comprennent les études, les développements, la fabrication, les tests en usine, l'installation et la mise en service du matériel ainsi que la documentation de maintenance et la formation du personnel utilisateur.

Le délai d'exécution du marché est de 13 mois à compter de l'ordre de service du lancement de la période de préparation.

Objet de l'avenant n°l: Prolongation du délai cont ractuel

Les travaux de pose et raccordements de la machine à laver les tramways se déroulent dans les emprises des marchés de construction de l'atelier Achard : marché public de construction des bâtiments techniques et administratifs, marché de travaux VRD et marchés d'équipements techniques.

Aujourd'hui, le retard pris dans la passation du marché de bâtiment et l'arrivée tardive d'une rame de tramway pour les essais de validation de l'installation nécessitent de repousser en avril 2008 la date de fin du marché et de prolonger le délai du marché de 7 mois. Le délai d'exécution du marché est donc porté à 20 mois.

Cet avenant est sans incidence financière.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (au 13ème étage de l'hôtel communautaire).

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1. autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n^o du marché n^o6 130 U passé avec l'entreprise NEU International Railways SAS afin d'augmenter le délai d'exécution et le porter à 20 mois ;
- 2. autoriser Monsieur le Président à signer tous documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 18 JANVIER 2008

PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2008

M. ALAIN CAZABONNE